

PERTES ACCIDENTELLES MAJEURES

CE CHAPITRE AIDERA LES PRODUCTEURS À SE PRÉPARER POUR LES PERTES EN MASSE SUBITES ET SE PENCHE SUR :

- leurs causes possibles et leurs répercussions sur les options d'élimination
- les personnes à aviser et appeler pour obtenir les services nécessaires
- les options d'élimination
- l'ébauche d'un plan pour les pertes accidentelles.

Aucun éleveur d'animaux de ferme ou producteur avicole ne veut prévoir le jour où tous ses animaux ou une grande partie d'entre eux mourront à la suite d'événements accidentels. Bien que ce soit humain d'éviter de songer à une telle possibilité, chaque année, nombre de producteurs ontariens perdent subitement tout leur troupeau ou toute leur bande.

À la fin de ce chapitre, vous trouverez un formulaire qui vous permettra d'élaborer un plan pour gérer les pertes en cas d'événement accidentel. Un plan d'urgence sera votre meilleur atout pour éliminer les animaux morts de manière sûre et efficace après une crise.

CAUSES POSSIBLES D'UNE PERTE ACCIDENTELLE MAJEURE

Les pertes accidentelles majeures peuvent être attribuables à plusieurs situations. Voici quelques-unes des causes les plus évidentes.

INCENDIE D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE

Selon les statistiques du bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, les pertes dans les exploitations agricoles au cours des dernières années se présentent comme suit :

- 2004 – 196 incendies dans des fermes (pertes de 30,1 millions de dollars)
- 2005 – 223 incendies dans des fermes (pertes de 25,3 millions de dollars)
- 2006 – 205 incendies dans des fermes (pertes de 34,4 millions de dollars)
- 2007 – 241 incendies dans des fermes (pertes de 57,6 millions de dollars)

Lorsqu'un incendie se déclare dans un bâtiment d'élevage, on veut, bien entendu, faire immédiatement tout ce qui est possible pour sauver les animaux et les biens sans mettre de vies humaines en danger. La souffrance des animaux lors d'un incendie peut être très traumatisante pour les producteurs et les pousser à prendre des décisions irrationnelles pour tenter de sauver les animaux. Bien qu'il soit difficile de planifier d'avance pour une catastrophe de ce genre, cela peut garantir des décisions plus rationnelles.



Les incendies de bâtiments d'élevage sont une cause importante de pertes de bétail en Ontario.



Par temps chaud, une défaillance du système de ventilation peut entraîner des pertes au sein d'un troupeau ou d'une bande.

DÉFAILLANCES MÉCANIQUES

De nos jours, de nombreuses étables pour le bétail et la volaille dépendent fortement des systèmes automatisés qui leur fournissent nourriture, eau et ventilation. En cas de panne, des pertes importantes de bétail ou de volaille peuvent rapidement se produire.

Les systèmes de ventilation sont particulièrement importants, surtout par temps chaud. Dans bien des cas, les producteurs n'ont que quelques minutes pour résoudre un problème de ventilation avant que les animaux commencent à mourir.

MALADIES

Au cours des dernières années, d'autres provinces ou territoires ont dû abattre et éliminer un grand nombre d'animaux d'élevage et de volailles en raison de maladies animales exotiques. Au Royaume-Uni, 12 millions d'animaux ont été abattus et éliminés en raison d'une épidémie de fièvre aphteuse. Les Pays-Bas font face à la fièvre porcine et à la fièvre aphteuse depuis la fin des années 1990. En 2004, une épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique a infecté 1,2 million d'oiseaux et on a dû en éliminer 18 millions.

STRESS THERMIQUE

Les animaux peuvent s'adapter aux changements de température. Cependant, si ces changements sont soudains, le nombre de mortalités peut dépasser la moyenne. Cela est particulièrement évident dans les industries avicoles et porcines, où les vagues de chaleur soudaines au printemps et l'été peuvent entraîner une forte mortalité malgré une ventilation adéquate.

EFFONDREMENT D'UN BÂTIMENT

Les bâtiments de ferme peuvent s'affaisser pour diverses raisons. Les structures peuvent s'affaiblir ou être détruites si leur surcharge climatique est dépassée (vent, neige ou glace). Les bâtiments peuvent également s'effondrer parce qu'ils sont peu entretenus ou mal conçus.

L'utilisation d'équipement de nettoyage après l'affaissement d'un bâtiment ou après un incendie demande beaucoup de prudence. Les planchers tout en lattes peuvent ne pas pouvoir supporter le poids des véhicules. On peut souvent enlever les animaux morts à l'aide d'une excavatrice munie d'un bras (ou tige) assez long et en les prenant depuis les côtés. Faites attention de ne pas affaiblir les pièces de charpente qui restent.

L'utilisation d'équipement très lourd trop près d'une citerne à lisier dans un bâtiment peut provoquer des dommages structuraux ou un affaissement.

CATASTROPHES NATURELLES

La tempête de verglas de 1998 est un exemple de catastrophe naturelle aux effets dévastateurs sur l'élevage du bétail.



La tempête de verglas de 1998 est un exemple des difficultés qui peuvent survenir lorsqu'on élève du bétail si l'équipement et les services habituels ne sont plus disponibles. D'autres catastrophes comme les tornades ou les inondations peuvent également entraîner la mort d'animaux et nécessiter l'élimination d'urgence d'un plus grand nombre de carcasses.

FERMETURE DE LA FRONTIÈRE

En raison de la dépendance de l'Ontario envers les marchés d'exportation, surtout pour le porc et le bœuf, la fermeture de la frontière mènerait inévitablement à un surplus de bétail en Ontario que le marché intérieur ne pourrait pas absorber. Cela pourrait nécessiter l'abattage par compassion d'animaux sains parce qu'il n'y aurait plus ni marché ni de logement pour eux.

MESURES IMMÉDIATES

En cas de perte d'un grand nombre d'animaux d'élevage et de volailles à la suite d'événements accidentels, il faudra immédiatement prêter attention à plusieurs facteurs.

RÉACTION AU TRAUMATISME

Il faut d'abord et avant tout souligner que les producteurs avicoles et les éleveurs d'animaux de ferme se sentent grandement responsables du bien-être des animaux dont ils s'occupent. La perte de ceux-ci peut donc être très traumatisante pour eux.

Les producteurs et les membres de leur famille doivent savoir que ce stress peut entraîner un comportement inhabituel. Si une personne a du mal à faire face à une situation donnée, le soutien de sa famille proche, de ses amis ou même de professionnels de la santé peut être nécessaire.

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Euthanasie des animaux

Lorsque des pertes accidentelles majeures surviennent, certains animaux peuvent survivre mais être affaiblis au point de ne jamais se rétablir. Il peut être préférable de les euthanasier.

Pour des informations détaillées sur les méthodes acceptables, consultez un vétérinaire. La page Web du MAAARO sur le bétail comporte des renseignements sur l'euthanasie des animaux affaiblis : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/livestock/index.html>

Refuge temporaire

Quand la structure et les systèmes du bâtiment sont compromis, les animaux doivent être placés dans des installations temporaires. Étant donné que, souvent, il n'y a pas d'autres installations à proximité, les producteurs devraient envisager les options possibles dans le cadre de leur planification d'urgence.

DÉCLARATION

PRINCIPAUX INTÉRESSÉS À AVISER EN CAS D'ÉLIMINATION D'URGENCE D'ANIMAUX MORTS

ENJEU	PERSONNE/ORGANISME CONCERNÉ	FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE
MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE	Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	<ul style="list-style-type: none"> • contacter l'Agence en cas de maladie à déclaration obligatoire soupçonnée ou confirmée
RISQUE ÉCOLOGIQUE	Ministère de l'Environnement (MEO)	<ul style="list-style-type: none"> • contacter le ministère si la situation d'urgence est susceptible d'avoir un impact environnemental sur le sol, l'eau ou l'air
RESPECT DE LA LOI SUR LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS (LGEN)	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO)	<ul style="list-style-type: none"> • contacter le ministère si, en raison des conditions d'urgence, les règlements pris en application de la LGEN ne peuvent pas être respectés • demander l'approbation du MAAARO pour éliminer les animaux morts d'une manière qui, autrement, ne serait pas permise par le règlement pris en application de la LGEN • demander des renseignements sur les exigences réglementaires et les aspects techniques de l'élimination
ASSURANCES/LIQUIDATION DE SINISTRE	Votre assureur ou expert en sinistres	<ul style="list-style-type: none"> • s'assurer auprès d'un expert en sinistres que les coûts de l'option d'élimination choisie seront défrayés • il faut savoir que l'option retenue peut dépendre de l'évaluation du risque de responsabilité

ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX

DÉFIS

Les situations d'urgence peuvent présenter des problèmes d'élimination pour plusieurs raisons :

- ▶ les volumes peuvent être importants et dépasser la capacité de l'équipement, des installations ou des lieux d'élimination disponibles
- ▶ les carcasses peuvent être irrécupérables pour la fonte parce qu'elles ont été endommagées par le feu ou contiennent des résidus chimiques
- ▶ il peut être dangereux ou difficile de sortir les carcasses du bâtiment
 - ▷ par exemple, suite à un incendie dans un bâtiment d'élevage, l'intégrité structurelle du bâtiment peut être incertaine ou des gaz dangereux présents.

OPTIONS

Pour choisir la méthode d'élimination adéquate lors de pertes accidentelles majeures, vous pourriez consulter des organismes comme le MEO, le MAAARO, le service local de ramassage d'animaux morts (si ce service est offert dans la région) et votre assureur.

Les options suivantes sont légales en Ontario.

Service de ramassage ou de fonte des animaux morts

Il s'agit de l'option de choix, car elle permet de recycler les carcasses en sous-produits utiles. Cependant, il faut tenir compte des facteurs suivants :

- ▶ le volume, l'état et l'accessibilité des carcasses rend souvent le ramassage impossible
- ▶ les fondoirs fonctionnent à capacité ou presque, et peuvent ne pas être en mesure d'accommoder l'arrivée subite d'un grand nombre d'animaux
- ▶ les carcasses doivent être en bon état pour répondre aux normes des fondoirs sur les produits finaux
- ▶ le ramassage doit être organisé directement avec le fondoir ou auprès du service de ramassage d'animaux morts.

Si la fonte n'est pas possible, le service de ramassage peut être en mesure de transporter les carcasses jusqu'à une décharge ou un autre lieu d'élimination approuvé. Cependant, il faut avoir pris des dispositions à l'avance auprès de la décharge ou du lieu d'élimination. La plupart des décharges n'acceptent habituellement pas d'animaux morts et très peu d'entre elles les acceptent en grand nombre.

Compostage

Il s'agit d'une option efficace et possible. Il faut une fois de plus tenir compte de plusieurs facteurs :

- ▶ le compostage exige une bonne gestion et une surveillance régulière
 - ▷ selon la cause de la perte, le producteur peut ne pas avoir le temps de gérer et surveiller adéquatement un tas de compost; par exemple, après un incendie dans un bâtiment d'élevage, d'autres facteurs comme le nettoyage et la reconstruction du bâtiment et le soin des animaux dans d'autres installations hors du site peuvent laisser peu de temps pour superviser un tas de compost efficace
- ▶ il faudra accéder rapidement à un volume peut-être important de matériaux à forte teneur en carbone comme des copeaux de bois pour un compostage adéquat
 - ▷ il peut être difficile d'obtenir la quantité nécessaire de manière opportune; la recherche de sources doit faire partie du processus de planification d'urgence
- ▶ il faut choisir le site soigneusement pour minimiser les risques environnementaux possibles; voir les directives de la page 32
 - ▷ assurez-vous de pouvoir amener de l'eau sur place si le tas a besoin d'humidité supplémentaire
 - ▷ en outre, assurez-vous de pouvoir retourner le tas afin de garantir un compostage complet.

Enfouissement

Bien que l'enfouissement ne soit pas l'option de choix, il est légal et souvent la seule solution raisonnable après l'examen d'autres options. Prenez en compte :

- ▶ qu'il peut être très difficile de respecter certaines des exigences liées à l'enfouissement si le nombre d'animaux d'élevage et de volailles morts est élevé
- ▶ qu'il est important d'effectuer des recherches approfondies afin que le lieu d'enfouissement soit sûr et de respecter les exigences réglementaires sur le type de sol et les distances
- ▶ que si l'enfouissement est la seule option réaliste et qu'il n'est pas pratique de respecter les exigences réglementaires prises en application de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, il faut en informer le MAAARO et un gestionnaire doit autoriser l'enfouissement avant qu'il soit effectué
- ▶ qu'il vous faudra accéder à l'équipement nécessaire pour transporter les animaux morts, creuser un trou et les enfouir.

Autres options

La nature des pertes dépasserait la capacité des conteneurs d'élimination et des incinérateurs.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'URGENCE

En cas de pertes d'animaux d'élevage et de volaille à la suite d'un événement accidentel, il faudra immédiatement prendre de nombreuses décisions. Non seulement un plan d'urgence diminuera le stress de la situation, mais il allongera probablement la liste des options d'élimination.

ÉLÉMENTS DU PLAN

Numéros de téléphone d'urgence

- ▶ services de soutien à la personne
- ▶ bien-être des animaux
- ▶ déclaration
- ▶ numéros de téléphone des sources d'équipement, de matériaux et de services

Élaboration de plans d'urgence pour l'élimination des carcasses

- ▶ choisir la méthode d'élimination préférable en consultation avec les organismes et entreprises adéquats (MEO, MAAARO, service de ramassage d'animaux morts, fondoir, assureur, etc.)
- ▶ choisir l'emplacement; selon la méthode choisie, suivez les directives concernant le choix de l'emplacement données ailleurs dans ce manuel
 - ▷ dresser une carte de l'emplacement des lieux d'enfouissement possibles à titre de référence dans l'avenir
- ▶ noter les détails de l'accès à l'équipement nécessaire, notamment le lieu et les numéros de téléphone des personnes-ressources
- ▶ dresser une liste des ressources nécessaires et des détails pour les trouver, notamment les noms et les coordonnées.

PLAN D'URGENCE POUR LES PERTES ACCIDENTELLES MAJEURES

En cas de perte importante d'animaux ou d'oiseaux, il est essentiel d'avoir préparé un plan qui permet de s'occuper rapidement et efficacement des animaux morts. Il est essentiel de disposer des renseignements nécessaires sur chaque option d'élimination pour pouvoir régler le problème rapidement et de manière sûre.

Si vous pensez que la mort est attribuable à une maladie, contactez immédiatement votre vétérinaire ou l'ACIA.

Notez les coordonnées de tous les services qui s'appliquent à vos plans d'élimination d'urgence. Gardez ces renseignements sous la main en cas de décès d'un grand nombre d'animaux.

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

Nom du service	Tél., jour	Tél., soir et fins de semaine
Nom du service	Tél., jour	Tél., soir et fins de semaine
Nom du service	Tél., jour	Tél., soir et fins de semaine

MALADIE Si on soupçonne la présence d'une maladie à déclaration obligatoire, contactez l'ACIA pendant les heures ouvrables. Le soir et les fins de semaine, composer 1-877-814-2342.

Vétérinaire

ACIA

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Autres installations pour le bétail

MAAARO	1-877-424-1300	courriel : ag.info.omafra@ontario.ca site Web : www.omafra.gov.on.ca
MEO	1-800-565-4923	courriel : picemail@ene.gov.on.ca site Web : www.ene.gov.on.ca

Office de protection de la nature

Municipalité

Service de nettoyage mobile

Fournisseur de désinfectant

Commission responsable du bétail ou de la volaille

Transformateur

Fournisseur d'aliments pour animaux

Services de soutien à la personne

RAMASSAGE ET FONTE

Ramasseur d'animaux morts autorisé

Fondoir

COMPOSTAGE

Fournisseur de matériaux à forte teneur en carbone

Équipement

Transport par camion

Eau

Service de compostage

ENFOUISSEMENT

Équipement de déblaiement

Transport par camion

Entrepreneur de déblaiement

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personnel

PLANS D'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination choisie

Lieu d'élimination choisi sur l'exploitation (le cas échéant), selon les règlements sur le choix de l'emplacement pour la méthode retenue

Estimation du volume si tous les animaux ont péri (sert à calculer la quantité de matériaux de carbone; rapport de 3 : 1 pour le compostage; taille de la fosse si on a choisi l'enfouissement)

RESSOURCES NÉCESSAIRES

Équipement (type, source, emplacement)

Matériaux (type, source, emplacement)

Personnel (compétences nécessaires, noms et coordonnées)
